



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Absence de visibilité sur les livraisons de vaccins anti-covid dans les communes

Question écrite n° 36026

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la mise en œuvre de la campagne de vaccination et les difficultés constatées sur le terrain. Depuis le début de la pandémie, les collectivités locales ont pris plus que leur part à l'effort de soutien aux Français pour veiller au respect des règles édictées pour contenir l'épidémie, fournir des équipements de protection à la population, mettre en place des protocoles sanitaires dans les bâtiments publics parmi lesquels les crèches et les écoles, renforcer la solidarité notamment auprès des personnes fragiles et des séniors ou encore pour accompagner les entreprises frappées par la crise économique. Dans la continuité de ces engagements et face aux grandes difficultés rencontrées par l'État dans le déploiement de la stratégie vaccinale, de nombreuses communes ont souhaité mettre en place des centres de vaccination. Elles le font avec leurs propres moyens logistiques et humains, en lien avec les professionnels de santé locaux. Ces équipes gèrent ainsi les stocks de matériels médicaux, la mise en place des lignes de vaccination, les prises de rendez-vous, l'accueil mais aussi les questionnaires médicaux préalables. Elles sont clairement le maillon essentiel de la chaîne de vaccination sur lequel la partie opérationnelle de la stratégie nationale repose désormais. Dans ce contexte, la responsabilité de l'État est, au-delà du contrôle, de veiller au bon approvisionnement des centres en doses de vaccins. Or des problèmes sont constatés à ce niveau. Les communes ne parviennent pas à connaître le stock qui leur sera livré d'une semaine sur l'autre. Dans certains départements, l'État s'est pourtant engagé sur le nombre de doses hebdomadaires disponible pour chaque centre. Pour autant, les quantités finalement livrées ne respectent pas ces engagements avec, par exemple pour les Alpes-Maritimes, une diminution de trente pour cent des livraisons constatée la semaine du 25 janvier 2021. Cette situation est plus que problématique. Elle nuit à l'action menée. Elle empêche d'anticiper la programmation des rendez-vous et rend très aléatoire la bonne conduite des opérations. Il est donc essentiel d'améliorer la planification, avec un calendrier clair et respecté des livraisons, et d'apporter enfin des certitudes aux collectivités sur les doses mises à leur disposition afin de pouvoir mieux organiser les lignes de vaccination et mieux informer les Français, dont certains s'impatientent légitimement face au manque de visibilité. Aussi, elle souhaiterait qu'il puisse lui préciser les mesures qu'il entend prendre d'urgence pour répondre à cette demande très largement partagée par les élus locaux qui sont engagés avec beaucoup de détermination contre la pandémie mais qui doivent, en retour, être assurés du soutien de l'État.

Texte de la réponse

Les collectivités territoriales jouent un rôle décisif dans la campagne vaccinale en raison de leur connaissance des besoins locaux, des ressources humaines et matérielles présentes localement et en raison des moyens dont elles disposent en propre pour déployer des actions efficaces. En termes d'ordre de grandeurs, plus d'un centre de vaccination sur deux est géré par une commune ou bien un établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Au début du mois de février 2021, le département de la Charente avait reçu, en cumulé depuis le début de la campagne vaccinale, environ 23k doses (vaccins Pfizer et AstraZeneca). Au début du mois d'avril, en cumulé, ce sont environ 84k doses qui ont été livrées. Depuis le début du mois d'avril 2021, grâce à un approvisionnement renforcé, les agences régionales de santé disposent d'une plus grande visibilité sur les

stocks qui sont livrés dans leurs territoires, à un horizon de plusieurs semaines. En raison d'impondérables propres à la production industrielle, les volumes attendus et le calendrier associé sont d'autant moins certains que l'on retient un horizon de temps lointain. Si des dysfonctionnements ont pu apparaître au début de la campagne de vaccination, notamment en raison des moindres approvisionnements par les laboratoires, cette situation est désormais révolue et l'annulation de rendez-vous doit être la dernière option. Dans les semaines et les mois à venir, la contrainte quant aux volumes de vaccins effectivement livrés sera progressivement levée. De ce fait, les collectivités territoriales opératrices de centres de vaccination connaissent donc mieux et à l'avance les doses qui leur sont livrées et verront par ailleurs les volumes s'accroître substantiellement.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Tabarot](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36026

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 février 2021](#), page 869

Réponse publiée au JO le : [6 juillet 2021](#), page 5391